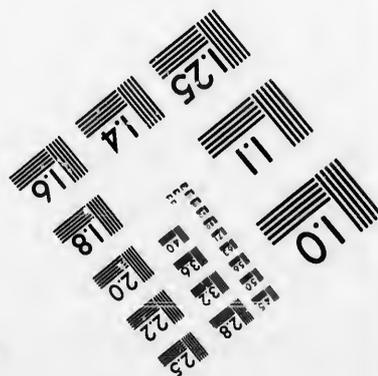
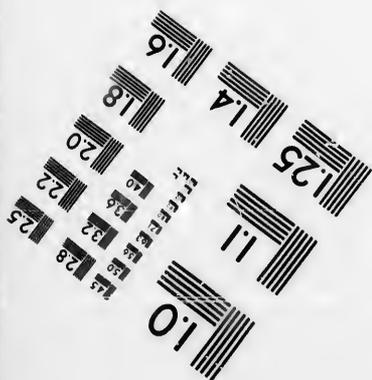
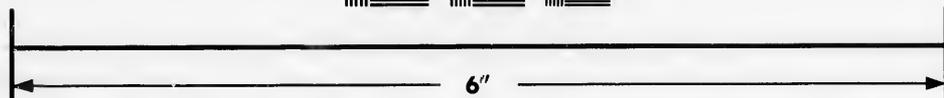
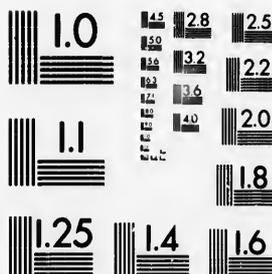


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
1.8 3.2
2.0 3.6
2.2 4.0
2.5 4.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5 2.8
1.8 3.2
2.0 3.6
2.2 4.0
2.5 4.5

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			✓								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

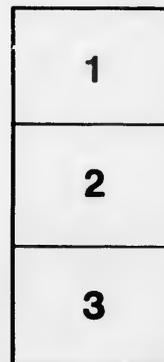
Metropolitan Toronto Library
Canadian History Department

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Metropolitan Toronto Library
Canadian History Department

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à

Handwritten text in a narrow column on the right edge of the page, likely bleed-through from the reverse side. The text is dense and appears to be in a historical script, possibly Latin or a similar European language. It is oriented vertically along the right margin.

Handwritten text in a small rectangular box at the bottom right corner of the page. The text is illegible due to the image quality and the angle of the page. The box appears to be a separate section or a note.

LIBRARY
P 282
156

INSTRUCTIONS

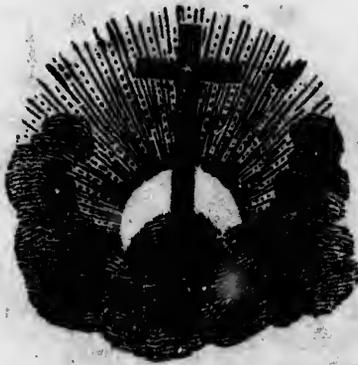
ET

PRIÈRES

POUR LE

J U B I L É

DE L'ANNÉE 1833.



28

MONTREAL.

Vu et examiné cette nouvelle édition
de ce livret, je n'y vois rien qui puisse
empêcher le débit.

J. J. Ev. de T. L. M. 1833.

920623



APR 25 1933

Pour l
Gré
daté

Par la
St.
&c.
fidèl
en N
Au m

FRES, S,
sus-Chri
mortifica
veau mo
gence d

Notre
ler son a
cette fav
de sa te
divine p

Plein
pontife s
de Jésus
pondre à
pressem

qu'il vo
n'avons
ble-t-il p
faveur, p

effet, n'
d'un gra
province
l'année
sans ex

moire :

temps,

MANDEMENT

Pour le Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Grégoire XVI, par ses lettres apostoliques datées du 2 décembre 1832.

JOSEPH SIGNAY,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c. A tout le clergé et à tous les fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

AU moment où l'église vous invite, NOS TRES-CHERS FRERES, à vous préparer à la naissance spirituelle de Jésus-Christ dans vos cœurs, par les œuvres de piété et de mortification ordinaires du saint temps de l'Avent, un nouveau moyen de sanctification vous est offert dans l'indulgence du Jubilé que nous vous annonçons aujourd'hui.

Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI a voulu signaler son avènement à la chaire de St. Pierre, en accordant cette faveur singulière au monde catholique, en témoignage de sa tendre sollicitude pour l'immense troupeau que la divine providence a confié à ses soins.

Plein de la soumission la plus respectueuse envers le pontife suprême qui gouverne avec tant de sagesse l'église de Jésus-Christ, nous nous faisons un devoir de correspondre à ses vues, en vous exhortant à profiter avec empressement et avec reconnaissance de la grâce précieuse qu'il vous présente. Hélas ! N. T. C. F., que de raison n'avons nous pas de vous faire cette invitation ? Ne semble-t-il pas que plus le Seigneur multiplie ses dons en notre faveur, plus les infidélités s'accroissent parmi nous ? En effet, n'avons-nous pas lieu d'être surpris de la conduite d'un grand nombre de chrétiens, après le fléau dont cette province a éprouvé les funestes ravages dans le cours de l'année dernière ? Déjà le souvenir de cette calamité sans exemple, paraît s'effacer sensiblement de notre mémoire : le péché qu'on avait cessé de commettre pour un temps, a repris son empire ; de nouveaux désordres ont

augmenté la mesure de nos iniquités : *multiplicate sunt pravaricationes* (Jerem. V. 6) ; tout enfin nous fait appréhender que la colère du ciel n'éclate encore sur nos têtes.

Hâtez-vous, N. T. C. F., d'apaiser le Seigneur, et profitez des grâces qu'il va répandre avec effusion sur son église, pendant le temps du Jubilé, pour vous convertir à lui dans la sincérité de votre cœur. C'est surtout à vous que les châtimens de Dieu n'ont point encore ébranlés ; à vous qui n'avez pas eu le courage de rompre la chaîne de vos criminelles habitudes, dans le temps que, sous vos yeux même, la mort frappait ses coups les plus terribles ; c'est à vous, N. T. C. F., que nous nous adressons particulièrement, pour vous conjurer, avec l'Apôtre, de ne pas recevoir en vain la grâce que le Seigneur vous offre en ce jour : *Hortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis* (2 Cor. 6, 1). C'est à vous que nous disons avec un prophète, et dans toute la tendresse de notre charité : Quittez vos voies perverses, et revenez au Seigneur : *Revertimini à viâ pessimâ* (Ezech. XXXIII. 11.) ; et encore avec St. Paul : Présentez-vous avec confiance devant le trône de sa miséricorde, pour y chercher le pardon de vos fautes (Heb. IV, 17). Ouvrez vos cœurs à sa divine onction : ce qui vous paraît au-dessus de vos forces vous deviendra facile (Phil. IV. 13.) ; et vous trouverez, dans le Jubilé, la vie et la résurrection de vos âmes.

Nous vous exhortons aussi à profiter de la ferveur du Jubilé, vous, âmes vertueuses, qui, durant l'affliction générale, vous êtes humiliées sous la main bienfaisante de Dieu, en reconnaissant qu'il ne nous frappait dans sa colère que pour nous rappeler à son amour : vous, chrétiens fidèles, qui, par votre persévérance dans l'accomplissement de vos devoirs, êtes notre joie et notre couronne au milieu de notre sollicitude et de nos tribulations. Animé, comme nous le sommes, de l'intérêt le plus vif pour votre sanctification, nous vous invitons à recueillir, dans ces jours de bénédictions, les fruits précieux des grâces particulières que le Seigneur vous y prépare. Vous servez Dieu, il est vrai ; vous l'aimez, vous craignez de l'offenser : ce sont de saintes dispositions ; mais le maître que

vous ser
encore t
il veut q
que vou
rempliss
lorsqu'il
est juste
Qui jus
adhuc (

Voilà
vous tou
Seigneur
A CES
régé et

10.—
dimanch
fait la fê
il durera
de Noë

20.—
dimanch
quart d'
chanter
convent
l'Esprit
dans l'o
lequel c
le jour,
après l'

30.—
tres ap
semaine
pour les
avec dé
On pou
l'ave av
diquées

40.—
jeûner

vous servez, par l'affection qu'il vous porte, désire et veut encore faire croître en vous ces heureuses dispositions : il veut que vous fassiez de nouveaux progrès dans la vertu, que vous vous affermissiez dans la piété, et qu'enfin vous remplissiez l'obligation que l'Esprit saint vous impose, lorsqu'il vous dit par la bouche de St. Jean, que celui qui est juste et saint doit augmenter en justice et en sainteté : *Qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc* (Apoc. XXII. 11.)

Voilà, N. T. C. F., les vœux que nous formons pour vous tous, dans l'affection que nous vous portons en Notre-Seigneur.

À CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o.—Le Jubilé s'ouvrira dans tout le diocèse, le second dimanche de l'Avent, 8 décembre prochain, jour où l'on fait la fête de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge ; il durera trois semaines, et finira le dimanche dans l'octave de Noël, 29 du même mois.

2o.—On en annoncera l'ouverture, la veille du second dimanche de l'Avent, par le son des cloches, pendant un quart d'heure, après l'*angelus* du soir. Le lendemain, on chantera le *Veni, Creator*, avant la grand'messe, ou messe conventuelle ou principale, afin d'obtenir le secours de l'Esprit saint. La clôture du Jubilé se fera le dimanche dans l'octave de Noël, par le salut du S. Sacrement, après lequel on chantera le *Te Deum*. On l'annoncera, le même jour, aussi par le son ces cloches durant un quart d'heure, après l'*angelus* du soir.

3o.—Pour gagner le Jubilé, il faut, aux termes des lettres apostoliques, 1o. Visiter deux fois, pendant ces trois semaines, quelqu'une des églises ou chapelles assignées pour les stations ; 2o. Y prier, pendant quelque temps, avec dévotion, suivant l'intention du Souverain Pontife. On pourra réciter, à chaque visite, cinq fois le *Pater* et l'*Ave* avec le *Gloria Patri*, ou quelques-unes des prières indiquées dans le livre des instructions sur le Jubilé de 1825.

4o.—Il faut en outre aux termes des mêmes lettres, jeûner le mercredi, vendredi et samedi de l'une de ces

trois semaines ; se confesser, recevoir avec respect l'adorable sacrement de l'Eucharistie, et faire quelque aumône aux pauvres, suivant sa dévotion. Les confesseurs sont néanmoins autorisés à changer, en d'autres bonnes œuvres, celles énumérées ci-dessus, que leurs pénitents seraient légitimement empêchés d'accomplir. Les jeûnes des quatre-temps et de la veille de Noël, qui sont de précepte, se trouvant dans les deux dernières semaines du Jubilé, les confesseurs pourront faire usage du pouvoir ci-dessus pour promettre à ceux de leurs pénitents qui n'auront pas pu faire, dans la première semaine, les jeûnes ordonnés par le S. Père, de les remplacer par quelques œuvres de piété ou de charité.

50.— Nous désignons pour stations du Jubilé, à Québec, outre l'église cathédrale, toutes les églises de la Haute-ville et celle de la Basse-ville ; pour les paroissiens de St. Roch de Québec, leur propre église et celle de l'Hôpital-Général ; pour toutes les communautés religieuses et les personnes qui y demeurent, leurs propres églises et chapelles ; et pour toutes les paroisses de campagne et missions, leurs églises et chapelles, ou croix plantées par autorité.

60.— Monseigneur l'Evêque de Telmesse désignera, pour la ville de Montréal, les lieux de stations ; et pour celle des Trois-Rivières, ce seront MM. les Grands Vicaires du district.

70.— Notre intention est que dans toutes les paroisses, townships et missions de ce diocèse, le Jubilé se fasse, pendant les trois semaines marquées ci-dessus. Cependant, s'il arrivait que le présent mandement n'y fût pas reçu à temps, ou que, par l'absence, ou par la maladie du pasteur, ou enfin par quelque autre cause légitime, il ne pût avoir lieu dans le même temps, il est permis à MM. les curés ou missionnaires, de fixer, pour leurs paroisses ou missions, trois autres semaines, pour les exercices du Jubilé, pourvu que ce soit dans l'espace de six mois, à dater de l'ouverture du Jubilé pour tout le diocèse. Il est bon d'observer toutefois que la communion pascale étant de précepte, ne peut remplacer la communion prescrite

pour gag
Carême
endroits
commue
les lettre

80.—
temps du
roisse, te
ils pourr
fois l'Égl
sion où i
du Jubilé
en accor
et les c
besoin,
situation
personne
nion ga
pourront
en agir a

90.—
ront, per
sures ré
muer le
vœux se
perpétue
en faveu
différer
pour s'as
durera j
ment de
observer
propos c
au sujet

100.—
temps,
approuv

110.—
ecclésiast

pour gagner l'indulgence du Jubilé ; et que le jeûne du Carême étant aussi de précepte, les confesseurs, dans les endroits où le Jubilé se fera pendant ce temps, devront commuer, en d'autres œuvres, les jeûnes ordonnés par les lettres apostoliques.

80.—Quant à ceux qui seraient en voyage, pendant le temps du Jubilé, dès-qu'ils seront arrivés dans leur paroisse, township ou mission, ou autre lieu de leur résidence, ils pourront gagner la même indulgence, en visitant deux fois l'église principale ou chapelle, de la paroisse ou mission où ils se trouveront, et en faisant les autres exercices du Jubilé. Les malades jouiront aussi de la même faveur, en accomplissant ce qu'ils pourront des mêmes exercices ; et les confesseurs sont encore autorisés à changer au besoin, en d'autres œuvres, celles du Jubilé que leur situation ne leur permettrait pas d'accomplir. Enfin, les personnes qui n'ont pas encore fait leur première communion gagneront aussi le Jubilé, en faisant ce qu'elles pourront de ces exercices ; et leurs confesseurs pourront en agir avec elles comme avec les premiers.

90.—Tous les confesseurs approuvés de nous, pourront, pendant le Jubilé, absoudre de tous les cas et censures réservés à nous et au Souverain Pontife, et commuer les vœux en d'autres bonnes œuvres, excepté les vœux solennels, ceux d'entrer en religion et de chasteté perpétuelle. Ils pourront user aussi du même pouvoir en faveur des personnes auxquelles ils jugeront à propos de différer l'absolution au-delà du temps fixé pour le Jubilé, pour s'assurer davantage de leurs dispositions. Ce pouvoir durera jusqu'à l'expiration de six mois, à dater pareillement de l'ouverture du Jubilé pour tout le diocèse ; et on observera, par rapport à ceux auxquels on aura jugé à propos de différer l'absolution, ce qui a été dit ci-dessus au sujet de la communion pascale.

100.—Les religieuses pourront aussi, dans le même temps, se choisir des confesseurs, parmi ceux qui sont approuvés pour entendre leurs confessions.

110.—Enfin, nous exhortons MM. les curés et autres ecclésiastiques chargés du ministère de la parole ou de la

conduite des âmes, de donner, pendant le Jubilé, aux peuples confiés à leurs soins, des instructions propres à leur en faire recueillir les fruits, avec plus d'abondance. Nous n'osons leur recommander de faire ces instructions les jours de la semaine, à raison du temps considérable qu'ils seront obligés d'employer aux autres fonctions du saint ministère ; mais nous espérons qu'ils profiteront des jours d'office public, pour adresser aux fidèles des exhortations familières sur leurs principaux devoirs, et pour élever la voix contre les désordres les plus communs de leurs paroisses. Nous attendons surtout du zèle des confesseurs qu'ils n'omettront rien de ce qui dépendra d'eux, pour ramener les pécheurs à Dieu, en les reprenant avec charité, et néanmoins avec fermeté, à l'exemple de J. C. ; et en intruisant, avec zèle et avec patience, ceux que leur ignorance rendrait indignes de l'absolution.

12.—Nous permettons de chanter le salut, une ou deux fois la semaine, outre le dimanche, dans les églises où la lecture de notre présent mandement est ordonnée ci-après, à moins qu'il ne se rencontre dans la semaine une ou plusieurs fêtes auxquelles il est permis d'en chanter.

Sera notre présent mandement lu et publié (excepté l'article 10e.) au prône, soit des églises paroissiales, ou de celles où l'on fait l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête d'obligation après qu'il aura été reçu.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le quatorze novembre, mil.huit-cent-trente-trois.



JOS. ÉV. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. F. CAZEAU, Ptre. Secrétaire.

Pour vraie copie.

EN

D. C.

R.

Ecclési

truction

sions,

que l'o

nière c

selle, c

D.

R.

sion a

Juifs C

D.

R.

fie son

au ten

blier.

té ; en

du Ju

fie an

me an

comm

D.

INSTRUCTIONS

EN FORME DE CATÉCHISME SUR LE

JUBILÉ.

D. Qu'est-ce que le *Jubilé* ?

R. C'est une Solennité, une Cérémonie Ecclésiastique, accompagnée de prières, d'ins-tructions, de visites d'Eglises, de proces-sions, et de plusieurs autres bonnes œuvres, que l'on fait pour gagner une Indulgence plé-nière que le Pape accorde à l'Eglise Univer-selle, en certains temps et à certaines occasions.

D. Que signifie le mot de *Jubilé* ?

R. Il signifie un temps de joie et de rémis-sion accordée par l'Eglise, dont le Jubilé des Juifs était la figure.

D. D'où vient ce mot de *Jubilé* ?

R. Il vient du mot Hébreu *Jobel*, qui signi-fie son de trompettes, parce qu'on s'en servait au temps du Jubilé des Hébreux, pour le pu-blier. L'historien Joseph dit qu'il signifie *liber-té* ; en effet les Juifs la recevaient dans le temps du Jubilé. St. Jérôme dit que ce mot signi-fie *année de rémission* ; aussi, à la cinquantiè-me année, il se publiait une liberté générale, comme le dit l'Écriture Sainte.

D. Qui a institué le Jubilé des Juifs ?

R. C'est Dieu, lorsqu'il dit à Moïse dans le Lévitique, c. 25. v. 10. « Vous sanctifierez « la cinquantième année, et vous l'appellerez « rémission pour tous les habitans du pays, « parce que c'est l'année du Jubilé. » Ce mot se trouve en plusieurs autres endroits de l'Écriture : au ch. 27. v. 21 du Lévitique, il est dit : « lorsque le jour du jubilé sera venu, « il sera consacré au Seigneur. »

D. En quoi consistait cette rémission du Jubilé de l'Ancienne Loi ?

R. Cette rémission du Jubilé de l'Ancienne Loi, qui était la figure de la Nouvelle, consistait principalement en ce que, dans l'année Jubilaire des Juifs, les dettes étaient remises, les esclaves recouvraient leur liberté, et les biens aliénés retournaient à leurs premiers maîtres.

D. En quoi consiste le Jubilé de la Loi Nouvelle ?

R. Il consiste en ce que l'Indulgence que l'Église accorde aux Fidèles, remet la peine temporelle dont les pécheurs sont redevables à la Justice de Dieu, les délivre de l'esclavage du démon, et les fait rentrer dans la possession des biens spirituels qu'ils avaient perdus par le péché.

D. Qu'entend-on par ce mot *Indulgence* ;

R. on entend la rémission de la peine temporelle dûe au péché, après qu'il a été pardonné dans le Sacrement de Pénitence, quant à la peine éternelle.

D. I
tant le
aussi t

R. I
tant en
peine é
mais il
tempor

remet.
bres, v
à un p
cepend

mise.
Rois, v
pardon
s'était
douleur
moins

qui doi
D.
dont il
de Pén

R.
tions v
Purga

D.
ces pe
R.

que Jé
péchés
eis. Je
Christ

oyse dans
 sanctifierez
 appellerez
 du pays,
 ilé.» Ce
 droits de
 évitique, il
 era venu,
 mission du

D. Le Sacrement de Pénitence, en remettant le péché entièrement, ne remet-il pas aussi toutes les peines qui lui sont dûes ?

R. Le Sacrement de Pénitence, en remettant entièrement le péché, remet, à la vérité, la peine éternelle que le péché mortel mérité ; mais il laisse l'obligation de subir des peines temporelles pour l'expiation des péchés qu'il remet. Lisez le 14e. ch. du livre des Nombres, vous y verrez que Dieu, en pardonnant à un peuple ingrat et rebelle, le condamne cependant à ne point entrer dans la terre promise. Lisez encore le 12. ch. du 2d. livre des Rois, v. 10, 13 & 14, vous y verrez que Dieu pardonne à David deux crimes énormes dont il s'était rendu coupable, en considération de la douleur profonde qu'il en avait conçue, néanmoins il lui prédit les châtimens temporels qui doivent en être la satisfaction.

D. Où le Chrétien expie-t-il les péchés dont il reçoit la rémission dans le Sacrement de Pénitence ?

R. Il les expie en cette vie, par des satisfactions volontaires, ou en l'autre vie, dans le Purgatoire.

D. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'imposer ces peines temporelles ?

R. Oui : c'est une conséquence du pouvoir que Jésus-Christ lui a laissé de remettre les péchés, *quorum remisertis peccata, remittuntur eis*. Jean, c. 20. v. 23. Elle doit, comme Jésus-Christ, dont elle tient la place, en remettant

la peine éternelle dûe au péché, exiger et imposer des satisfactions temporelles dûes à ce même péché; et c'est aussi ce qu'elle fait toujours dans le Sacrement de Pénitence.

D. La discipline de l'Eglise a-t-elle toujours été la même dans l'imposition de ces peines ?

R. Non ; l'Eglise a jugé à propos, pendant plusieurs siècles, d'imposer pour certains péchés des pénitences publiques qui dureraient souvent plusieurs années, et qu'elle n'a plus coutume d'imposer aujourd'hui.

D. Depuis que l'Eglise n'impose point ordinairement ces sortes de pénitences, le Pénitent n'est-il obligé qu'aux pénitences que le Confesseur lui impose ?

R. Comme ces pénitences conjointes à présent par les Confesseurs, très souvent ne sont pas entièrement proportionnées à l'énormité et au nombre des péchés, le Pénitent doit pour l'ordinaire joindre à ces pénitences, d'autres satisfactions ou œuvres de pénitence que le Confesseur ne lui impose pas.

D. Comment feriez-vous voir que celui qui a accompli la pénitence conjointe par le Confesseur, est souvent encore obligé à d'autres satisfactions volontaires ?

R. Cela est facile. Le péché méritant maintenant une peine aussi grande qu'il méritait dans les premiers siècles de l'Eglise, et les peines que les Confesseurs enjoignent de nos jours aux Pénitens, ayant pour l'ordinaire peu de proportion avec la rigueur de la péni-

tence qu
crût ex
du péché
ment ne
ques sa
sées da

D.

péché s

R.

cation

sus-Ch

que no

que Jé

été d'u

damme

mes pé

On ne

y en a

faction

nier de

qu'exe

son an

leurs ?

gladi

Saint

aux p

que jo

un gl

nier c

fies de

la rég

quefo

tence que l'Eglise imposait alors, sans qu'elle crût excéder ce que demandaient la grandeur du péché et la Justice de Dieu, il est ordinairement nécessaire que le Pénitent joigne quelques satisfactions à celles qui lui sont imposées dans le tribunal de la Pénitence.

D. Comment les peines temporelles dûes au péché se remettent-elles par l'Indulgence !

R. Le voici : l'Indulgence nous fait l'application des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des Saints, pour compenser ce que nous devons à sa Justice. Il est certain que Jésus-Christ, dont toutes les actions ont été d'un prix infini, a satisfait à Dieu surabondamment, pour toutes les peines dont les hommes peuvent être redevables à la Justice divine. On ne saurait douter que, parmi les Saints, il y en a eu un très-grand nombre dont les satisfactions ont été surabondantes. Oserait-on le nier de la plus pure des Vierges, qui, quoi qu'exempte de tout péché, a tant souffert, que son âme a été transpercée d'un glaive de douleurs ? *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Luc. 2. v, 35. Le nierait-on du Saint Précurseur, qui, livré dès son enfance aux plus rigoureuses austérités, redoubla chaque jour ses mérites, et y mit le comble par un glorieux martyre. Enfin pourrait-on le nier de tant d'illustres Confesseurs, qui purifiés du péché et de ses peines, par les eaux de la régénération, ont peu de temps après et quelquefois le même jour, triomphé des Nérons et

des Domitiens ? Mais s'il en est ainsi, n'est-il pas constant qu'il y a eu des Saints dont les peines, comme celles de Job, ont surpassé de toute la pesanteur du sable de la mer, les péchés qu'ils avaient commis : *utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui, et calamitas, quam patior, in statera. Quasi arena maris hæc gravior appareret.* Job, c. 6, v. 1. 2. Ces satisfactions de Jésus-Christ et des Saints, forment un trésor inépuisable, dont Jésus-Christ a confié la dispensation à son Eglise ; c'est pourquoi les Souverains Pontifes déclarent, dans les Bulles des Jubilés, qu'ils ouvrent les trésors de l'Eglise.

D. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'appliquer ainsi, à son choix, les mérites de Jésus-Christ ?

R. Ce pouvoir est une suite nécessaire de ces paroles de Jésus-Christ, « tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. » Matt. c. 16. v. 19, & c. 18. v. 18. Car on ne peut délier, qu'en appliquant les mérites de Jésus-Christ. Cette parole du divin Maître ne souffre aucune restriction ; il ne donne pas seulement à l'Eglise le pouvoir de remettre la peine éternelle dûe au péché mortel, mais *Tout* ; c'est-à-dire, toute peine dûe au péché, soit éternelle, soit temporelle. C'est pourquoi le Pape Clément VI, dans la Bulle du Jubilé de l'an 1350, insérée dans le Droit Canon, dit expressément que « l'Eglise a reçu le « pouvoir d'accorder la rémission totale de la « peine temporelle dûe au péché, » en appli-

quant
dante

D.

elles

R.

tes, e

n'est

mérit

loin c

tions

suffis

ter qu

impos

granc

D.

factio

R.

ne so

dont

joigna

gnom

suivo

accor

des p

tyrs,

cette

on le

prien

D.

volon

dans

R.

quant aux pécheurs les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des Saints.

D. Les satisfactions de Jésus-Christ ne sont-elles pas suffisantes toutes seules ?

R. Elles sont infiniment plus que suffisantes, et tout le mérite des souffrances des Saints n'est qu'un écoulement et une application du mérite infini des souffrances de Jésus-Christ, loin que ce soit un supplément aux satisfactions du Sauveur, comme si elles étaient insuffisantes et imparfaites, et qu'on y pût ajouter quelque chose ; erreur impie que l'on nous impose faussement et dont nous avons la plus grande horreur.

D. Pourquoi donc joignez-vous les satisfactions des Saints à celles de Jésus-Christ ?

R. Parce que 1o. les satisfactions des Saints ne sont pas séparées de celles de Jésus-Christ, dont elles tirent toute leur valeur. 2o. En joignant les Saints à Jésus-Christ, nous joignons les membres au chef. 3o. En cela nous suivons l'esprit ancien de l'Eglise ; car elle accordait autrefois les Indulgences en vue des prières et des satisfactions des Saints Martyrs, qui avant leur mort, avaient demandé cette grâce pour les pécheurs pénitens, comme on le voit par les lettres 9, 10 et 13 de St. Cyprien.

D. L'Eglise peut-elle ainsi appliquer à sa volonté les satisfactions des Saints qui sont dans le ciel ?

R. Cette application est une suite de la

Communion des Saints, et de l'union que tous les membres de l'Eglise ont avec Jésus-Christ. Elle l'a toujours enseigné ainsi : Tertul. liv. aux Mart. ch. 1. Liv. de la Chasteté, ch. dernier. St. Cyprien ci-dessus cité.

D. L'intention de l'Eglise est-elle de nous décharger entièrement par l'Indulgence plénière de l'Obligation de satisfaire à Dieu ?

R. Quoique l'Eglise veuille suppléer par l'Indulgence plénière à notre faiblesse et à la disproportion de nos pénitences, néanmoins son intention n'est pas de nous décharger de l'obligation de satisfaire à Dieu, soit par les pénitences que le Confesseur nous prescrit, soit par celles que nous nous imposons nous-mêmes, soit enfin par notre patience dans les maux que la Providence de Dieu nous envoie.

D. Les Confesseurs doivent donc imposer dans le temps du Jubilé des pénitences convenables ?

R. Oui : Le Pape dans sa Bulle, à l'exemple de ses Prédécesseurs, recommande expressément *des pénitences salutaires*.

D. Qui sont ceux qui gagnent l'Indulgence plénière du Jubilé ?

R. Ce sont ceux qui sont *vraiment pénitens*, et qui accomplissent les conditions prescrites par la Bulle du Jubilé.

D. Quelles sont les conditions du présent Jubilé ?

R. Les voici : Il faut, 1o. Visiter deux fois, pendant ces trois semaines, quelque une des Eglises ou Chapelles assignées pour les Sta-

tions ;
avec
Pontif
cinq fo
ou qu
livre
Voyez
le Me
ces tr
respec
et fair
dévoti

D.

l'accor

R. I

mence

voir fa

œuvre

quoiqu

lui qu

laisser

cepen

qu'elle

quand

Il faut

en ét

niant,

nière

pas p

D.

confes

R.

tions ; 2o. **Y** prier, pendant quelque temps, avec devotion, suivant l'intention du Souverain Pontife. (On pourra réciter, à chaque visite, cinq fois le *Pater* et l'*Ave* avec *Gloria Patri*, ou quelques-unes des prières indiquées dans le livre des instructions sur le Jubilé de 1825. Voyez ci-après.) 3o. Il faut en outre, jeûner le Mercredi, Vendredi et Samedi de l'une de ces trois semaines ; se confesser, recevoir avec respect l'adorable Sacrement de l'Eucharistie, et faire quelqu'aumône aux pauvres, suivant sa dévotion. (Voir le Mandt. Art. 3 et 4.)

D. Y a-t-il quelque ordre à garder dans l'accomplissement de ces œuvres saintes ?

R. Il est plus à propos et plus sûr de les commencer par une bonne confession, afin de pouvoir faire, en état de grâce, les autres bonnes œuvres prescrites par la Bulle du Jubilé. Car, quoique les bonnes œuvres qui se font par celui qui n'est point encore en état de grâce, ne laissent pas d'être utiles, il est hors de doute cependant qu'elles servent bien davantage, et qu'elles sont beaucoup plus agréables à Dieu, quand celui qui les fait est en état de grâce. Il faut même, pour gagner l'Indulgence, être en état de grâce, non seulement en communiant, mais aussi en s'acquittant de la dernière œuvre, lors même que l'on ne termine pas par la sainte Communion.

D. Quel est le moyen de faire une bonne confession ?

R. Il faut, quelques jours avant, demander

à Dieu avec ferveur l'esprit de pénitence, la connaissance de ses péchés, et la grâce de les détester ; examiner bien sa conscience, se réconcilier avec ses ennemis, restituer le bien ou l'honneur enlevé au prochain ; s'éloigner des occasions prochaines de retomber dans le péché, et faire une ferme résolution de ne plus offenser Dieu.

D. Est-il nécessaire, pour gagner le Jubilé, de faire une confession générale ?

R. Non : il n'est pas précisément nécessaire, à l'occasion du Jubilé, de faire une confession générale ; une confession ordinaire faite avec les dispositions requises, est suffisante. Si le Pénitent croit avoir des raisons de faire une confession générale, il doit les exposer avec simplicité de cœur à son confesseur, et s'en rapporter à son jugement.

D. Suffit-il d'accomplir à l'extérieur les œuvres prescrites par la Bulle du Jubilé.

R. Non : il faut qu'elles soient faites avec les dispositions intérieures dont Dieu et l'Eglise veulent que ces œuvres soient accompagnées.

D. Dans quel état et dans quel esprit faut-il faire la visite des Eglises ?

R. Il faut la faire avec modestie et recueillement, ayant l'esprit occupé de quelque bonne pensée, le cœur élevé à Dieu, faisant quelque prière et se regardant comme des criminels qui, voulant obtenir grâce, vont de porte en porte solliciter les amis de leur Souverain Juge

d'inter
prier
au nom

D.

engage
gner le

R.

y expo
que n
péchés

30. L

nous c
ice di
des b
bles d
sion.

retrou
nous l

nous a
mérite

des M
Saints

avec p

D.

gagner
R.

Dieu
détrui

De s
ment

toutes
D.

gagner

d'intercéder pour eux; et l'essentiel est de prier avec attention, humilité, confiance, et au nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

D. Quels sont les motifs qui doivent nous engager à faire tout notre possible pour gagner le Jubilé ?

R. Les voici: 1o. Le désir de l'Eglise qui nous y exhorte et qui nous en presse. 2o. Le besoin que nous avons de satisfaire à Dieu pour les péchés sans nombre que nous avons commis. 3o. La facilité et les moyens que le Jubilé nous donne de nous acquitter envers la Justice divine. 4o. Le concours des prières et des bonnes œuvres des autres Fidèles, capables d'obtenir plus facilement notre conversion. 5o. L'incertitude de pouvoir jamais retrouver l'occasion de gagner le Jubilé, si nous la perdons. 6o. Enfin, l'obligation que nous avons de ne pas mépriser le prix des mérites infinis de Jésus-Christ, des souffrances des Martyrs, et de la pénitence de tant de Saints dont la communication nous est offerte avec plénitude dans la grâce du Jubilé.

D. Quelles intentions doit-on avoir pour gagner le Jubilé ?

R. On doit se proposer, 1o. De satisfaire à Dieu entièrement et promptement. 2o. De détruire en soi tous les restes du péché. 3o. De s'unir plus intimement et plus parfaitement à Jésus-Christ; en un mot, il faut avoir toutes les intentions exprimées dans la Bulle.

D. Quelles pratiques conseilleriez-vous pour gagner le Jubilé ?

R. On ne saurait trop recommander de passer ce saint temps dans l'esprit de prière et de pénitence, et de faire, chaque jour, quelque prière particulière au Seigneur pour qu'il accorde à Notre Saint Père le Pape les grâces dont il a besoin pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de la Sainte Eglise, et l'édification spirituelle de tous les Fidèles; qu'il extirpe les hérésies et les divisions sur la Religion; qu'il protège et qu'il étende la Foi Catholique; enfin, qu'il procure le salut et conserve la tranquillité de tout le peuple Chrétien. Il convient encore de prier pour Monseigneur l'Evêque et pour tous les Pasteurs de l'Eglise; pour tous les besoins de ce diocèse et pour les nôtres en particulier.

D. Quelles dispositions intérieures doit avoir celui qui désire gagner le Jubilé ?

R. On peut réduire les dispositions intérieures, nécessaires pour gagner le Jubilé, à quatre principales qui sont la Foi, la Pénitence, une Intention droite et l'Amour de l'Eglise.

D. En quoi consiste la Foi ?

R. Elle consiste à croire tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, tout ce que croit et enseigne la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et en particulier le pouvoir de lier et délier, de retenir et de remettre les péchés, qu'elle a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais cette foi doit être vive, et soutenue par une confiance raisonnable, qui nous faisant beaucoup espérer de l'Indulgence,

si nous
n'ous
est ac
paix f
lut, si

D.

R.

n'y a
sans la

D.

âme v

R.

tent,

cœur s

en gén

et un m

A s'en

plus v

vres p

maux

tionner

comme

les occ

retomb

D.

rendre

R.

cœur d

né ver

pas ve

l'effect

du pé

si nous nous y préparons par la Pénitence, nous fera souvenir que l'Indulgence qui nous est accordée, deviendra, par notre faute, une paix fautive, inutile et préjudiciable à notre salut, si nous la séparons de la Pénitence.

D. En quoi consiste la *Pénitence*

R. Les Saints Pères nous apprennent qu'il n'y a point de pénitence véritable et assurée, sans la haine du péché et l'amour de Dieu.

D. Que produit la haine du péché dans une âme vraiment pénitente ?

R. La haine du péché porte un vrai pénitent, 1o. A repasser dans l'amertume de son cœur ses péchés passés. 2o. A s'en humilier, à en gémir devant Dieu par une vive contrition et un regret sincère de les avoir commis. 3o. A s'en accuser avec une entière sincérité et le plus vif repentir. 4o. A les expier par des œuvres pénibles, et par l'humble acceptation des maux que Dieu envoie. Enfin à se précautionner pour l'avenir contre le péché, le fuyant comme le serpent, et évitant avec soin toutes les occasions qui peuvent mettre en danger d'y retomber.

D. En quoi l'amour de Dieu sert-il pour rendre la pénitence véritable et assurée ?

R. Il sert 1o. A convertir et à changer le cœur du pécheur, qui demeure toujours tourné vers la créature, tant qu'il ne se tourne pas vers le Créateur en l'aimant. 2o. A ôter l'affection du péché, qui règne dans le cœur du pécheur, jusqu'à ce qu'il commence à aimer

Dieu, comme source de toute Justice. 3o. A le porter à une plus grande haine et à une plus grande détestation du péché. 4o. A lui faire mener une vie nouvelle qui change ses pensées, ses actions, ses paroles, et les rende agréables à Dieu ; et enfin, à l'affermir et le fortifier contre le péché et les attaques du démon, contre qui l'on est trop faible, quand on n'aime pas Dieu.

D. En quoi consiste cette *Intention droite* que vous dites être la 3ème. disposition pour gagner le Jubilé ?

R. L'Intention droite qui doit porter le Fidèle qui aime Dieu, à gagner l'Indulgence du Jubilé, est 1o. De ne négliger aucun des moyens qui peuvent servir à achever de satisfaire à Dieu. 2o. D'être délivré de tout ce qui engage Dieu à le punir encore, et qui retarderait, après sa mort, la jouissance de Dieu. 3o. De trouver dans l'Indulgence de quoi suppléer à ce que sa faiblesse, et la courte durée de cette vie pourraient faire manquer à sa satisfaction et à sa pénitence, quoiqu'il ait un grand désir de la continuer toute la vie.

D. Pourquoi mettez-vous *l'Amour de l'Eglise* comme dernière disposition nécessaire pour gagner le Jubilé ?

R. L'Amour de l'Eglise est une disposition nécessaire pour gagner le Jubilé, principalement pour deux raisons : 1o Parce qu'il est juste de reconnaître par cet amour, la tendresse et l'amour de l'Eglise, qui, saintement empressée de voir *Jésus-Christ formé en nous*, se met elle-même en prières et en larmes,

et uni
rales
pleine
cipal
toute
Notre
ce qu
de l'E
prière

D.
lé et l'

R.
lui qu
tient é
tempo
puis
quant
Jubilé

2o.
Chrét
tous l
plus s
puisq
l'Eglie
Il dor
choisi
dront.
consic

D.
R.
plénie

D.
ère ?

. 3o. A
une plus
lui faire
pensées,
gréables
er contre
ontre qui
s Dieu.

a droite
on pour

r le Fi-
dulgence
cun des
de satis-
t ce qui
retarde-
ieu. 3o.
suppléer
urée de
sa satis-
n grand

l'Eglise
re pour

disposi-
princi-
ce qu'il
our, la
sainte-
ormé en
larmes,

et unit tous ses enfans par des prières générales pour nous faire obtenir de Dieu une pleine Indulgence. 2o. Parce que le but principal de ce Jubilé est le bien universel de toute l'Eglise, pour tous les besoins de qui Notre Saint Père le Pape nous oblige de prier ; ce que nous ne pouvons bien faire, si l'amour de l'Eglise ne nous anime, et ne soutient nos prières.

D. Quelle différence y a-t-il entre le Jubilé et l'Indulgence ?

R. Il n'y en a point quant à l'effet ; car celui qui gagne pleinement l'un ou l'autre, obtient également la rémission de toute la peine temporelle dûe aux péchés actuels commis depuis le baptême ; mais il y en a beaucoup quant aux privilèges : car, 1o. La cause du Jubilé est plus importante et plus manifeste. 2o. Il regarde les besoins généraux de la Chrétienté, 3o. Il s'étend en tous lieux et sur tous les Fidèles. 4o. Il prescrit des œuvres plus satisfactoires. 5o. Il est plus impétratoire, puisqu'il réunit les vœux et les désirs de toute l'Eglise. 6o. La forme est plus solennelle. 7o. Il donne une ample liberté aux pénitens de choisir tels Confesseurs approuvés qu'ils voudront. 8o. Et aux Confesseurs divers pouvoirs considérables.

D. Combien y a-t-il de sortes d'Indulgences ?

R. Il y en a de deux sortes ; *l'Indulgence plénière et l'Indulgence partielle.*

D. Qu'entendez-vous par *Indulgence plénière* ?

R. J'entends celle qui remet, lorsqu'on n'y apporte aucun obstacle, toutes les peines temporelles dûes encore au péché, après que la tache en est effacée par le Sacrement de Pénitence.

D. Qu'entendez-vous par *Indulgence partielle* ?

R. J'entends celle qui ne remet qu'une partie de ces peines, telles sont les Indulgences de 40 jours, de 100 jours, d'un an, et autres semblables.

D. Qu'elle est l'origine de ces Indulgences ?

R. La voici : L'Eglise, dès les premiers siècles, avait fait des réglemens de discipline, qu'on appelait *Canons Pénitentiaux* ; car le mot *canon* en Grec signifie *règle*. Ces Canons attachaient une pénitence plus ou moins longue, plus ou moins sévère à certains péchés ; par exemple, pour avoir abandonné la Foi Catholique, 2 ans de pénitence.

Pour s'être parjuré, avec connaissance, ou pour avoir porté quelqu'autre à se parjurer, 40 jours au pain et à l'eau, et les 7 années suivantes en pénitence.

Pour avoir fait une œuvre servile un jour de Dimanche ou de Fête, jeûner 3 jours au pain et à l'eau.

Pour avoir violé un des jeûnes commandés, 20 jours au pain et à l'eau.

Pour avoir vendu à faux poids ou à fausse mesure, 20 jours au pain et à l'eau ; et ainsi des autres péchés.

Du
pratique
tains
de jeû
3 jour
vaient
étaien
des pr
la pi
condui
de se
faire r
vertu
Christ
noniqu
jours,
D.
faire p
R.
servir
tisfare
comm
un sup
D.
pléniè
R.
naître
dulger
qu'apr
doule
deur
la pé

Durant le temps de pénitence, il y avait des pratiques de mortification marquées pour certains jours, telles que de faire abstinence et de jeûner, ou de jeûner au pain et à l'eau 2 ou 3 jours de la semaine. Ceux qui ne pouvaient pas supporter le jeûne ou l'abstinence, étaient obligés d'y suppléer par des aumônes, des prières et d'autres œuvres de charité. Mais la piété s'étant refroidie, l'Eglise toujours conduite par le Saint Esprit, a jugé à propos de se relâcher de sa première rigueur, et de faire remise d'une partie de ces pénitences, en vertu du pouvoir qu'elle en a reçu de Jésus-Christ. C'est la remission de ces peines canoniques que l'on appelle Indulgence de 40 jours, de 100 jours, &c.

D. L'Indulgence plénière dispense-t-elle de faire pénitence ?

R. Non : l'Indulgence ne doit pas nous servir de prétexte pour nous exempter de satisfaire à Dieu ; mais nous devons la regarder comme un soulagement à notre pénitence, et un supplément à notre faiblesse.

D. Pourquoi dites-vous que l'Indulgence plénière ne dispense pas de faire pénitence ?

R. Parce que l'Eglise l'a toujours fait connaître par sa pratique. St. Paul n'usa d'Indulgence envers l'incestueux de Corinthe, qu'après avoir remarqué dans ce pécheur, une douleur amère de son péché, et une sainte ardeur pour la pénitence. Dans les siècles où la pénitence publique était en usage, on n'a-

sait d'Indulgence à l'égard des pécheurs, que lorsqu'ils avaient déjà fait une partie de la pénitence ; enfin Notre Sainte Père le Pape déclare dans sa Bulle, que l'Indulgence qu'il accorde ne peut être gagnée que par ceux qui seront véritablement pénitens.

D. Le Confesseur peut-il différer l'absolution dans le saint temps du Jubilé ?

R. Quoique le Confesseur ait des pouvoirs plus étendus dans ce saint temps que dans un autre, néanmoins il ne lui est pas permis de donner l'absolution à ceux qui ne seraient pas bien disposés : autrement il trahirait son ministère, et le Pénitent ne profiterait pas de la grâce du Jubilé.

D. Les Confesseurs peuvent-ils différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouveraient pas en état de recevoir l'absolution ?

R. Oui : les Confesseurs peuvent et même doivent différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouvent pas en état de recevoir l'absolution ; mais ce délai ne servira qu'à ceux qui s'efforcent d'entrer dans de véritables sentimens de pénitence, de s'amender, de se remettre en état de recevoir au plutôt l'absolution et de gagner le Jubilé.

D. Ceux qui, pour quelque empêchement légitime, ne peuvent accomplir en tout ou en partie les œuvres prescrites par le Jubilé, sont-ils privés de la grâce du Jubilé ?

R. Non ; et le Mandement de Mgr. l'Evêque porte que les Confesseurs pourront changer

les œu
piété à
légitim
Art. S

D.
dence

R.
à tel

ceux q
De po

tous le

que, se

même

vœux,
autre

Pape.

D.
Jubilé,

œuvre

R.
de cha

tachen

porten

D.
tre si

R.
en a
morale
la con
on a u
résista
vaises

neurs, que
 partie de la
 le Pape dé-
 licence qu'il
 ceux qui

les œuvres prescrites, en d'autres œuvres de
 piété à l'égard des malades et autres personnes
 légitimement empêchées. (Voir le Mandt.
 Art. 8.)

D. Quels sont les privilèges joints à l'Indul-
 gence plénière du Jubilé ?

l'absolu-

R. Les voici : 1o. Le pouvoir de s'adresser
 à tel Confesseur qu'on voudra choisir parmi
 ceux qui sont approuvés par l'Ordinaire. 2o.
 De pouvoir être absous par ce Confesseur de
 tous les cas et censures réservés soit à l'Evê-
 que, soit au Pape. 3o. De pouvoir obtenir du
 même Confesseur la commutation de plusieurs
 vœux, pour lesquels on est obligé dans un
 autre temps de s'adresser à l'Evêque ou au
 Pape. (Voir le Mandt. Art. 9.)

l'fférentle
 s en état

D. Qui sont ceux qui ne gagnent pas le
 Jubilé, quoiqu'ils fassent extérieurement les
 œuvres prescrites pour le gagner ?

et même

qu'ils ne

solution ;

si s'effor-

mens de

mettre en

on et de

R. Ceux qui n'ont pas une ferme volonté
 de changer de vie, et qui conservent de l'at-
 tachement au péché, ou aux occasions qui y
 portent.

chement

t ou en

ilé, sont-

D. Quelles sont les marques pour connaî-
 tre si l'on a gagné le Jubilé ?

r. l'Evê-

changer

R. Il n'y en a point d'évidentes ; mais il y
 en a cependant qui donnent une assurance
 morale, et capable de bannir les troubles de
 la conscience : voici les principales. 1o. Quand
 on a une extrême horreur du péché. 2o. La
 résistance continuelle aux passions et aux mau-
 vaises habitudes. 3o. L'amour du prochain,

surtout des ennemis. 4o. Le détachement des biens de la terre. 5o. La patience et la soumission à la volonté de Dieu, dans ce qui nous arrive de fâcheux. 6o. Le progrès dans la pratique des Vertus Chrétiennes, surtout de celles qui sont propres à notre état.

D. Que faut-il faire pour conserver la grâce de Jubilé.

R. Il faut, 1o. Avoir une ferme persuasion que notre salut est notre unique affaire. 2o. Penser souvent à la grandeur et à l'excellence de la grâce que l'on a reçue, à l'extrême ingratitude qu'il y aurait de la mépriser, et au tort que l'on se ferait en la perdant par sa faute. 3o. Avoir un plan de vie Chrétienne, dans lequel on trouve tous les exercices de piété convenables à son état, et être fidèle à les observer. 4o. S'appliquer particulièrement à combattre les passions qui sont en nous les plus fortes et les plus dangereuses, comme aussi à acquiescer et à pratiquer les vertus dont on a le plus de besoin. 5o. S'approcher fréquemment des Sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, avec pureté de cœur et non par coutume et par respect humain. 6o. Ne souffrir rien sur sa conscience qui l'inquiète ; mais s'éclaircir avec un Confesseur expérimenté, et qui nous connoisse, afin de ne pas agir dans le doute contre ce que la loi de Dieu demanderait de nous. 7o. Se faire un honneur et un devoir des pratiques de piété, comme de la dévotion envers la Sainte Vierge et à son Ange Gardien ; de

l'assis
tructi
vigilan
édifiar
par d
tance
de mi
ferme
ces h
sérico

P O

[Ces
Jubilé,
tation
On a c
piété, c
quelqu

VENEZ
qui no
l'esprit
partien
grâce
vous é
Ren
vous q

l'assistance aux offices de l'Eglise, aux instructions qui se font dans sa paroisse ; de la vigilance sur ceux qui dépendent de nous, les édifiant par de bons exemples, et les animant par des paroles d'édification selon les circonstances ; enfin, pratiquant toutes les œuvres de miséricorde selon les occasions, avec une ferme confiance, que si nous persévérons dans ces heureuses dispositions, Dieu nous fera miséricorde.

L. J. C.

PRIERES

POUR LE JUBILÉ.

[Ces Prières ne sont point ordonnées pour gagner le Jubilé, Monseigneur ne prescrivant pour cela que la récitation de cinq Pater et de cinq Ave, pour chaque Station. On a cependant cru être utile aux Fidèles et favoriser leur piété, en ajoutant, à la suite des Instructions sur le Jubilé, quelques Prières propres au saint temps où l'on va entrer.]

HYMNE POUR IMPLORER LES SECOURS DIVIN.

<p>VENEZ en nous, Esprit Saint, qui nous avez créés, visitez l'esprit de ceux qui vous appartiennent, remplissez de la grâce céleste les cœurs dont vous êtes le créateur.</p> <p>Remplissez nos cœurs, ô vous qui êtes appelé le Con-</p>	<p>VENI, Creator Spiritus ; Mentes tuorum visita, Imple supernâ gratiâ Quæ tu creasti pectora. Qui Paracletus dice- ris.</p>
--	--

solateur, le don du Dieu très-haut, la fontaine de vie, le feu sacré, la clarté et l'onction spirituelle.

Vous êtes l'auteur des sept dons qui nous sanctifient ; vous êtes le doigt de la main de Dieu : vous êtes le don que le Père céleste a promis ; vous mettez les richesses de votre parole dans la bouche des hommes mortels.

Répandez votre lumière dans nos esprits, et éclairez-les ; répandez votre amour dans nos cœurs ; donnez un ferme courage et la force de souffrir aux membres faibles de notre corps.

Eloignez et chassez notre ennemi : donnez-nous au plutôt la paix, marchez devant nous ; et que, sous votre conduite nous soyons garantis de tout ce qui peut nous être nuisible.

Faites-nous connaître Dieu le Père ; faites-nous connaître Dieu le Fils ; faites que nous vous connaissions, et que nous croyons toujours en vous, ô vous qui êtes l'esprit et le lien du Père et du Fils !

Gloire dans tous les siècles au Père le Souverain Seigneur

Donum Dei Altissimi,
Fons vivus, ignis, caritas,

Et spiritualis unctio.

Tu septiformis munere,

Dextræ Dei tu digitus,

Tu ritè promissum Patris,

Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus ;

Infunde amorem cordibus :

Infirma nostri corporis Virtute firmans perpeti.

Hostem repallas longius,

Pacemque dones protinus ;

Ductore sic te prævio, Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,

Noscamus atque Filium ;

Te utriusque Spiritum Credamus omni tempore.

Gloria Patri Domino,

de l'ur
ressus
et au
solate

VENE
sez le
et all
amour

V.
et ils s

R.
la face

O Dieu
éclair
dèles
Espri
esprit
l'amor
rempl
de se
par
Christ

NOTR
Cieux
sancti
arrivé
soit f
au C
jour
que j

de l'univers, au Fils qui est
ressuscité d'entre les morts,
et au Saint-Esprit notre Con-
solateur. Ainsi soit-il.

Natoque, qui à mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum, sæcula.
Amen,

Prières avant les exercices de piété, etc.

VENEZ. Esprit saint, remplis-
sez les cœurs de vos fidèles
et allumez-y le feu de votre
amour.

V. Envoyez votre Esprit,
et ils seront créés.

R. Et vous renouvellez
la face de la terre.

PRIONS

O Dieu qui avez instruit et
éclairé les cœurs de vos fi-
dèles par la lumière du Saint-
Esprit, faites que le même
esprit nous donne le goût et
l'amour du bien, et qu'il nous
remplisse toujours de la joie
de ses divines consolations,
par Notre-Seigneur Jésus-
Christ. Ainsi soit-il.

VENI, Sancte Spiritus,
reple tuorum corda fi-
delium, et tui amoris
in eis ignem accende.

V. Emitte spiritum
tuum et creabuntur.

R. Et renovabis fa-
ciem terræ.

CREMUS.

DEUS, qui corda fide-
lium sancti spiritûs il-
lustratione docuisti, da
nobis in eodem spiritu
recta sapere et de ejus
semper consolatione
gaudere. Per Chris-
tum Dominum nos-
trum. Amen.

L'Oraison Dominicale.

NOTRE Père, qui êtes aux
Cieux, que votre nom soit
sanctifié ; que votre règne
arrivé ; que votre volonté
soit faite en la terre comme
au Ciel. Donnez-nous au-
jourd'hui notre pain de cha-
que jour ; et nous pardon-

PATER noster, qui es in
cœlis, sanctificetur no-
men tuum : adveniat
regnum tuum : fiat vo-
luntas tua, sicut in cœ-
lo et in terrâ. Panem
nostrum quotidianum

nez nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez point succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. *Amen.*

La Salutation Angélique.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Le Symbole des Apôtres.

Je crois en Dieu le Père Tout-puissant, Créateur du Ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur ; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux Cieux, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-puissant, d'où il viendra juger les vivans et les morts.

da nobis hodiè, et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimitimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem. Sed libera nos à malo.

Ave Mariâ, gratiâ plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus nunc et in hora mortis nostræ.— Amen.

CREDO in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ, et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Mariâ Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus : descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis : as-

Je c
sainte
Comm
rémissi
surrect
éternel

Cr
siam
remis
nem,

Ad
laquel
les ho
sente
corps,
sacrifi
satisf
l'excè
de ce
comm
Une i
d'en c
témoi
Trône
Bonté
mais
conve
conve
puiss
ponct
amèr
doule

G
fus e
nez

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

ascendit ad cœlos : sedet ad dextarem Dei Patris omnipotentis : indè venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam Catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

Prière pour demander l'esprit de componction.

ADORABLE JÉSUS ! je vous considère élevé sur la croix, à laquelle votre amour vous a attaché pour le salut de tous les hommes, et pour le mien en particulier. Je me présente votre sang coulant de toutes les parties de votre corps, jusqu'à la dernière goutte ; et considérant que vous sacrifiez votre vie pour faire notre paix avec votre Père, et satisfaire à la rigueur de sa Justice, j'admire d'une part l'excès de votre bonté, et de l'autre, je me trouve confus, de ce qu'au lieu de répondre à votre amour par le mien, j'ai commis tant de crimes contre votre adorable Majesté.— Une ingratitude si noire m'ôterait, mon Dieu, la confiance d'en obtenir le pardon, si la croix où vous me donnez un témoignage si sensible de votre amour, n'était pas le Trône de votre grâce et de votre miséricorde. Je sais, ô Bonté infinie, que vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais que vous souhaitez lui donner la vie, pourvu qu'il se convertisse, et qu'il fasse pénitence. Mais parce que la conversion des pécheurs est l'effet de votre grâce toute-puissante, je vous conjure de me donner l'esprit de componction : donnez des larmes à mes yeux, pour pleurer amèrement mes péchés, et pénétrez mon cœur d'une vive douleur de vous avoir offensé.

Prière pour obtenir le pardon de ses péchés.

GRAND Dieu ! faites miséricorde à ce pauvre pécheur, confus et pénétré de douleur de ses crimes. Ne vous souvenez point des péchés de ma jeunesse, ni des infidélités que

j'ai commises, mais souvenez-vous de votre bonté, et de ces miséricordes que vous avez fait paraître en tout temps. Jetez les yeux sur votre fils livré à la mort pour l'amour de moi, et rendez-vous attentif à la voix de ses larmes et de son sang répandu pour mon salut. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde; effacez mes péchés, et purifiez-moi tellement de mes crimes, qu'il n'en paraisse jamais rien qui puisse irriter votre justice et votre indignation contre moi. Le cœur brisé de douleur est le sacrifice que vous demandez pour désarmer votre colère; ne meprisez donc pas, ô mon Dieu! le cœur contrit et humilié de ce misérable pécheur. Rendez-moi, Seigneur, la pureté du cœur, et renouvez dans mon âme l'esprit de droiture et de justice. Donnez-moi aussi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi par votre Esprit Saint, afin que désormais je sois fidèle à l'observation de vos saints commandemens, que je vous aime de tout mon cœur, et que je sois dans la disposition de mourir, et souffrir tous les maux imaginables plutôt que de vous offenser jamais.

Prière qui renferme toutes les demandes qu'il faut faire à Dieu dans le temps du Jubilé.

Accordez-nous, Dieu Tout-puissant, toutes! — grâces que l'Eglise vous demande en ce saint temps du Jubilé. Ratifiez dans le Ciel l'Indulgence plénière que Notre Saint Père le Pape votre Vicaire, nous accorde sur la terre. — Versez sur sa personne vos plus saintes bénédictions, afin qu'il gouverne, avec sagesse et selon vos saintes loix, le troupeau que vous avez confié à ses soins. Donnez votre grâce à tous les Pasteurs qui gouvernent avec lui votre Eglise. Répandez en particulier vos lumières sur notre Evêque. Bénissez et conservez la personne de notre Roi, donnez la prospérité à son Empire. Etablissez la paix entre les Princes Chrétiens, pour le bien et la défense de l'Eglise votre Epouse. Faites, Seigneur, qu'elle s'étende partout l'Univers, et que votre nom soit sanctifié sur toute la terre, comme il l'est au Ciel. Etouffez les hérésies qui combattent la vérité que vous lui avez confiée, et

dissipe
près v
cœur.
Ciel.

I
No
votre
de D
prire
sons
obten
de tou
nous
posés
gloire
V.
priez
R.
faits d
Jésus

O
misér
tre fa
céléb
Saint
que p
terce
vions
mêm
Seign

dissipez les schismes qui divisent les Chrétiens. afin qu'a-
près vous avoir servi fidèlement en unité d'esprit et de
cœur, nous puissions en recevoir la recompense dans le
Ciel. Ainsi soit-il.

Pour demander l'intercession de la Sainte Vierge

Nous nous mettons sous
votre protection, sainte Mère
de Dieu : ne méprisez pas les
prières que nous vous adres-
sons dans nos besoins ; mais
obtenez-nous la délivrance
de tous les dangers auxquels
nous sommes sans cesse ex-
posés, ô Vierge comblée de
gloire et de bénédiction.

V. Sainte Mère de Dieu,
priez pour nous.

R. Afin que nous soyons
faits dignes des promesse de
Jésus-Christ.

PRIONS,

O Dieu ! qui êtes toujours
miséricordieux, soutenez notre
faiblesse ; et comme nous
célébrons la mémoire de la
Sainte Mère de Dieu, faites
que par le secours de son in-
tercession, nous nous rele-
vions de nos péchés, par le
même Jésus-Christ, notre
Seigneur. ... Ainsi soit-il.

SUB tuum præsidium
confugimus, sancta Dei
Genitrix : nostras de-
precationes ne respici-
as in necessitatibus ; sed
à periculis cunctis libe-
ra nos semper, Virgo
gloriosa et benedicta.

V. Ora pro nobis,
Sancta Dei genitrix.

R. Ut digni efficiamur
promissionibus
Christi.

OREMUS.

Concede, misericors
Deus, fragilitati nostræ
præsidium : ut qui sanc-
tæ Dei Genitricis me-
moriam agimus, inter-
cessionis ejus auxilio à
nostris iniquitatibus
resurgamus. Per eni-
dem Christum Dominum
nostrum. [Amen.]

Pour la rémission des péchés :

PSAUME 50.

AYEZ pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde.

Et effacez mon iniquité, selon la grandeur et la multitude de vos bontés.

Lavez-moi de mon iniquité de plus en plus, et purifiez-moi de mon péché.

Car je reconnais mon iniquité : et ma faute est toujours présente à mes yeux.

C'est contre vous seul que j'ai péché ; j'ai commis le mal en votre présence ; pardonnez-moi, afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos promesses, et irréprochable en vos jugemens.

Vous savez que j'ai été engendré dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu dans le péché.

Vous voulez que l'on soit à vous du fond du cœur, et vous m'avez instruit des mystères de votre sagesse.

MISERER meî, Deus ; secundùm magnam misericordiam tuam.

Et secundùm multitudinem miserationum tuarum ; dele iniquitatem meam.

Amplius lava me ab iniquitate meâ ; et à peccato meo munda me.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco ; et peccatum meum contra me est semper.

Tibi soli peccavi, et malum coràm te feci ; et justificeris in sermonibus tuis : et vincas cum judicaris.

Eccè enim in iniquitatibus conceptus sum ; et in peccatis concepit me mater mea.

Eccè enim veritatem dilexisti ; incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi.

Pur
l'hyssop
pur ;
viendra
neige.

Fait
parole
joie, et
brises.
grosse.

Déte
ne plus
effacez

Crée
ô mon
au fonc
prit de

Ne r
présen
moi vo

Ren
tre as
fortifie
souver

J'ap
péche
vertiro

O D
veur, c
que n
sangu
publie
tice.

Purifiez-moi donc avec
Physsope, et alors je serai
pur ; lavez-moi, et je de-
viendrai plus blanc que la
neige.

Faites-moi entendre une
parole de consolation et de
joie, et mes os que vous avez
brises. tressailleront d'allé-
gresse.

Détournez vos yeux pour
ne plus voir mes offenses, et
effacez tous mes péchés.

Créez en moi un cœur pur,
ô mon Dieu, et renouvelez
au fond de mes entrailles l'es-
prit de droiture et de justice.

Ne me rejetez pas de votre
présence, et ne retirez pas de
moi votre Esprit Saint.

Rendez-moi la joie de vo-
tre assistance salutaire, et
fortifiez-moi par votre Esprit
souverain.

J'apprendrai vos voies aux
pêcheurs, et les impies se con-
vertiront à vous.

O Dieu, ô Dieu mon Sau-
veur, délivrez-moi des peines
que méritent mes actions
sanguinaires et ma langue
publiera avec joie votre jus-
tice.

Asperges me hyssopo,
et mundabor ; lava-
bis me, et super nivem
dealbabor.

Audiuvi meo dabis
gaudium et lætitiã ;
et exultabunt ossa hu-
miliata.

Averte faciem tuam à
peccatis meis ; et omnes
iniquitates meas dele.

Cor mundum crea in
me, Deus, et spiritum
rectum innova in vis-
ceribus meis.

Ne projicias me à fa-
cie tuã ; et Spiritum
sanctum tuum ne aufer-
as à me.

Redde mihi lætitiã
salutaris tui ; et Spiritu
principali confirma me.

Docet o iniquos vias
tuas ; et impii ad te con-
vertentur.

Libera me de sangui-
nibus, Deus Deus salutis
meæ ; et exultabit
lingue mea justitiã
tuã.

Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera vos louanges.

Si vous aimiez les sacrifices, je vous en offrirais ; mais les holocaustes ne sont pas ce que vous demaudez.

Le sacrifice que Dieu demande, et un esprit pénétré de douleur, vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié.

Par un effet de votre bonté, Seigneur, répandez vos bénédictions sur Sion, et bâtissez les murs de Jérusalem.

Vous agréerez alors les sacrifices de justice, les offrandes et les holocaustes ; alors on vous offrira des victimes d'actions de grâces sur votre autel.

Gloire soit au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

Et qu'elle soit telle aujourd'hui, et toujours et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le commencement.

Ainsi soit-il.

SEIGNEUR, ne nous traitez pas selon nos péchés ; et ne nous punissez pas selon nos iniquités ; Seigneur, oubliez nos iniquités passées ; que vos miséricordes se latent de nous

Domine, labia mea aperies ; et os meum annuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique ; holocaustis non delectaberis.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus ; cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

Benignè fac, Domine, in bonâ voluntate tuâ, Sion ; ut ædificentur muri Jerusalem.

Tunc acceptabis sacrificium justitiæ, oblationes et holocausta : tunc imponent super altare tuum vitulos.

Gloria Patri, et Filio ; et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper ; et in sæcula sæculorum. Amen.

TRAIT.

DOMINE, non secundùm peccata nostra, facias nobis, neque secundùm iniquitates nostras retribuas nobis. Domine

préven
somme
trème
ô Dieu
vrez-ne
gloire
donnez
cause

V. I
gneur,
séricor

R. I
tre ass

O DIEU
qui vo
jours p
faites
receve
et daig
corde,
fenses.
malhe
dans l

EXAU
gneur,
qui vo
nez le
s'avou

ia mea a-
neum an-
em tuam.
i voluis-
a, dedis-
nolocaus-
beris.

Deo spi-
tus ; cor
humilia-
n despi-

, Domi-
voluntate
ædificen-
alem.

tabis sa-
iæ, obla-
docauta :
super al-

es.

et Filio ;
cto.

in princi-
semper ;
culorum.
ecundùm
n, facias
ecundùm
stras re-
Domine

prévenir, parce que nous sommes réduits à une extrême misère. Assistez-nous, ô Dieu notre Sauveur ; délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre nom ; et pardonnez-nous nos péchés, à cause de votre nom.

V. Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde.

R. Et accordez-nous votre assistance salutaire.

PRIONS.

O DIEU, qui par une bonté qui vous est propre, avez toujours pitié des misérables, et faites grâce aux pécheurs : recevez nos humbles prières, et daignez par votre miséricorde, nous remettre nos offenses, et à ceux qui sont malheureusement engagés dans les liens du péché.

EXAUCEZ, s'il vous plaît, Seigneur, les prières de ceux qui vous supplient, pardonnez les péchés de ceux qui s'avouent coupables ; et ac-

ne memineris iniquita-
tum nostrarum antiqua-
rum ; cito anticipent
nos misericordie tueæ,
quia pauperes facti su-
mus nimis. Adjuva nos,

Deus salutaris noster :
et propter gloriam no-
minis tui, Domine, libe-
ra nos, et propitius esto
peccatis nostris prop-
ter nomen tuum.

V. Ostenda nobis, Do-
mine, misericordiam tu-
am.

R. Et salutare tuum
da nobis.

OREMUS.

DEUS, cui proprium est
misereri, semper et par-
cere : suscipe depreca-
tionem rostram, ut nos
et omnes famulos tuos,
quos delictorum catena
constringit, miseratio-
nate pietatis clementer
absolvat :

EXAUDI, quæsumus Do-
mine, supplicum pre-
ces et confitentium
tibi parce peccatis ; ut
pariter nobis indulgan-

cordez-nous en même temps, par votre bonté, l'Indulgence et la paix.

FAITES éclater sur nous, Seigneur, par votre clémence et votre miséricorde ineffable, en nous délivrant en même temps de tous nos péchés et des peines qu'ils méritent.

O DIEU, de la miséricorde de qui il est d'exiger de nous toute la pénitence que nous pouvons faire des péchés que vous nous pardonnez, et de nous remettre avec bonté celle que nous méritons, et que nous ne pouvons pas faire : nous vous supplions de nous accorder l'esprit de pénitence et la grâce de l'Indulgence ; nous vous supplions de recevoir notre pénitence, nos efforts, nos prières, d'agréer les prières de vos saints, et de ratifier ce que vos Prêtres font sur la terre pour suppléer à ce qui nous manque : nous vous le demandons par Jésus-Christ, notre Seigneur. Ainsi soit il.

Pour l'Eglise, pour N. S. P. le Pape, et Mgr. l'Evêque.

PSAUME 79.

Vous qui êtes le Pasteur d'Israël, écoutez nos prières, vous qui conduisez Joseph

tiam tribuas benignus et pacem.

INEFFABLEM nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende ; ut simul nos et à peccatis omnibus exuas, et à pœnis quas pro his meremur, eripias.

DEUS, cujus misericordiæ est, peccatorum quæ dimittis pœnitentiam condignam et præcipere nobis districtè-quam possumus, et quam non possumus, condonare clementer : spiritum à te pœnitentiæ te indulgentiæ largitatem deposcimus supplices, atque pœnitentibus, operantibus, rogantibus in acceptum referre quod tui pro nobis petunt sancti, et Sacerdotes faciunt : Per Christum Dominum nostrum. Amen.

comme
peau par

2. V
Trône

faites é
devant I
janin et

3. Fa
puissanc
sauver.

4. O
les grâc
besoin p
vous ;
rableme
vés.

5. S
mées, j
tirerez-
de votre

6. J
nourrir
douleur
nous f
tant d'a
larmes.

7. V
butte à
ennemi
nous av

8. D
vertisse
vous à
sauvés.

9. V
votre vi
avez c
vous
leurs te

benignus

nobis,
 ricordiam
 er ostens-
 nos et à
 us exuas,
 s pro his
 bias.

misericor-
 ecatorum
 enitenti-
 et præ-
 districtè-
 us, et
 ossumus,
 ementer :
 pæniten-
 tiæ lar-
 oscimus
 ue pœni-
 rantibus,
 ceptum
 i pro : os-
 ti, et Sa-
 nt ; Per
 ominnum
 en.

l'Evêque.

raël, in-
 cis velut

comme on conduit un trou-
 peau par les montagnes.

2. Vous avez établi votre
 Trône sur des Chérubins,
 faites éclairer votre gloire
 devant Ephraïm, devant Ben-
 jamin et devant Manassé.

3. Faites paraître, votre
 puissance, et venez pour nous
 sauver.

4. O Dieu, accordez-nous
 les grâces dont nous avons
 besoin pour nous convertir à
 vous ; regardez-nous favo-
 rablement et nous serons sau-
 vés.

5. Seigneur Dieu des ar-
 mées, jusqu'à quand vous ir-
 tirerez-vous contre la prière
 de votre serviteur.

6. Jusqu'à quand vous
 nourrirez-vous d'un pain de
 douleur, et jusqu'à quand
 nous ferez-vous boire avec
 tant d'abondance l'eau de nos
 larmes.

7. Vous nous avez mis en
 butte à nos voisins, et nos
 ennemis se sont moqués de
 nous avec insulte.

8. Dieu des armées, con-
 vertissez-nous ; montrez-
 vous à nous, et nous serons
 sauvés.

9. Vous avez transporté
 votre vigne de l'Egypte ; vous
 avez chassé les nations et
 vous l'avez plantée dans
 leurs terres.

ovem Joseph.

2. Qui sedes super
 Cherubim, manifestare
 coram Ephraïm, Ben-
 jamin, et Manasse.

3. Excita potentiam
 tuam, et veni, ut salvos
 facias nos.

4. Deus, converte
 nos ; et ostende faciem
 tuam, et salvi erimus.

5. Domine, Deus
 virtutum quousque iras-
 ceris super orationem
 servi tui.

6. Cibabis nos pane
 lacrymarum ; et potum
 dabis nobis in lacrymis,
 in mensurâ.

7. Posuisti nos in
 contradictionem vici-
 nis nostris : et inimici
 nostri subsannaverunt
 nos.

8. Deus virtutum,
 converte nos : et os-
 tende faciem tuam, et
 salvi erimus.

9. Vineam de Æ-
 gypto transtulisti : eje-
 cisti gentes, et plan-
 tasti eam.

10. Vous lui avez montré le chemin en marchant devant elle, vous lui avez fait prendre racine, et elle a rempli la terre.

11. Son ombre a couvert les plus hautes montagnes et ses branches se sont élevées jusques sur les cèdres de Dieu.

12. Elle a étendu ses branches jusqu'à la mer, et ses rejettons jusqu'au fleuve.

13. Pourquoi avez-vous rompu sa haie? pourquoi souffrez-vous qu'elle soit exposée au pillage des passans.

14. Le sanglier de la forêt l'a ravagée, et elle a servi de pâturage à une bête sauvage et cruelle.

15. Dieu des armées, tournez-vous vers nous, regardez du Ciel, voyez cette vigne et visitez-la.

16. Rendez parfaite celle que votre main a plantée; et jetez le yeux sur le fils de l'homme que vous avez établi pour être toujours à vous.

17. Elle a été brûlée et arrachée; ils périront par les traits de votre colère.

10. Dux itineris fuisti in conspectu ejus; plantasti radices ejus, et implevit terram.

11. Operuit montes umbra ejus: et arbuta ejus cedros Dei.

12. Extendit palmites suos usque ad mare: et usque ad flumen propagines ejus.

13. Ut quid destruxisti maceriam ejus: et vindemiant eam omnes, qui prætergrediuntur viam.

14. Exterminavit eam aper de silvâ: et singularis ferus depastus est eam.

15. Deus virtutum, convertere: respice de Cœlo, et vide, et visita vineam istam.

16. Et perfice eam, quam plantavit dextera tua: et super filium hominis, quem confirmasti tibi.

17. Incensa igni, et suffossa: ab increpatione vultûs tui peribunt.

18. P
l'homme
fils de l'
vez étab
à vous.

19. E
retireron
nous dor
invoquer

20. S
mées, fa
vous, fa
votre vi
sauvez.

Gloire

Ant.—
êtes Pie
je bâтира
portes d
dront pa

V. Q
soient d
Dieu.

R. E
voquent
gneur
lieu.

Laissez
aux Pri
et faites
les mau
toutes

teneris fu-
ctu ejus;
ces ejus,
ram.

it montes
et arbus-
s Dei.

dit palmi-
e ad mare:
l flumen
s.

d destru-
m ejus:
eam om-
ætergredi-

minavit e-
silvâ : et
us depas-

virtutum,
respice de
e, et visita

ffice eam,
vit dexte-
per filium
m confir-

a igni, et
ncrepatic-
peribunt.

18. Protégez de votre bras
l'homme de votre droite : le
fils de l'homme que vous a-
vez établi pour être toujours
à vous.

19. Et alors nous ne nous
retirerons plus de vous. vous
nous donnerez la vie, et nous
invoquerons votre Nom.

20. Seigneur Dieu des ar-
mées, faites-nous retourner à
vous, faites luire sur nous
votre visage et nous serons
sauvez.

Gloire soit au Père, &c.

Ant.—Je vous dis que vous
êtes Pierre, et sur cette pierre
je bâtirai mon Eglise ; et les
portes de l'enfer ne prévau-
dront pas contre elle.

V. Que la grâce et la paix
soient données à l'Eglise de
Dieu.

R. Et à tous ceux qui in-
voquent le nom de notre Sei-
gneur Jésus-Christ en tout
lieu.

Pour l'Eglise.

PRIONS.

Laissez vous fléchir, Seigneur
aux Prières de votre Eglise,
et faites-la triompher de tous
les maux qui l'affligent, et de
toutes les erreurs qui l'atta-

18. Fiat manus tua
super virum dexteræ
tuæ : et super filium
hominis, quem confir-
masti tibi.

19. Et non discedi-
mus à te, vivificabis
nos : et nomen tuum
invocabimus.

20. Domine, Deus
virtutum, converte nos ;
et ostende faciem tuam,
et salvi erimus.

Gloria Patri, &c.

Ant.—Ego dico tibi
quia tu es Petrus, et
super hanc petram ædi-
ficabo Ecclesiam meam;
et portæ inferi non
prævalebunt adversus
eam.

V. Gratia et pax Ec-
clesiæ Dei.

R. Cum omnibus qui
invocant nomen Do-
mini nostri Jesu Chris-
ti in omni loco.

OKEMUS.

ECCLESIE tuæ, quæsu-
mus, Domine, preces
placatus admitte : ut
destructus adversitati-

quent, afin qu'elle vous serve dans une pleine et entière liberté.

bus et erroribus univ-
ersis, securâ tibi ser-
viat libertate.

Pour N. S. P. le Pape.

O DIEU qui êtes le Pasteur et le Conducteur de tous les Fidèles, regardez d'un œil favorable votre serviteur Grégoire que vous avez voulu être le Pasteur et le Chef de votre Eglise: faites par votre grace que sa parole et son exemple soient profitables, à ceux sur lesquels il a autorité; afin qu'il puisse arriver à la vie éternelle avec le troupeau qui lui est confié.

DEUS, omnium fidelium Pastor et Rector, famulum tuum Gregorium quem Pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitiùs respice; da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam unâ cum grege sibi credito perveniat sempiternam.

Pour Monseigneur l'Eveque.

O DIEU, qui veillez sur vos peuples avec bonté et qui les gouvernez avec amour, donnez l'esprit de sagesse Joseph, notre Evêque, à qui vous avez confié le soin de notre conduite, afin que l'avancement des saintes brebis fasse la joie éternelle du Pasteur. Par notre Seigneur, &c.

DEUS, qui populis tuis indulgentiâ consulis et amore dominaris, Pontifici nostro Josepho qui dedisti regimen disciplinæ, da spiritum sapientiæ: ut de profectu sanctarum ovium fiant gaudia æterna Pastoris. Per Christum, &c.

QUE le
auce au j
que le no
vous dés

Qu'il v
cours du
aire, et so

Qu'il s
vos sacri
votre hol

Qu'il
que vot
qu'il acc
desseins

Nous
protectio
nous no
nom du
rapporte
succès.

Que l
corde to
je sais
Seigneur

Il l'ex
son son
pour le
son bra

Que
leur cor
riots et
pour no
le nom
Dieu.

Ils c

Pour le Roi.

PSAUME 12.

QUE le Seigneur vous ex-
auce au jour de l'affliction ;
que le nom du Dieu de Jacob
vous défende.

Qu'il vous envoie son se-
cours du haut de son sanctu-
aire, et son assistance de Sion.

Qu'il se souvienne de tous
vos sacrifices, et qu'il rende
votre holocauste digne de lui.

Qu'il vous donne tout ce
que votre cœur désire, et
qu'il accomplisse tous vos
desseins.

Nous nous réjouissons de la
protection que vous recevrez,
nous nous en réjouissons au
nom du Seigneur, et nous lui
rapporterons la gloire de vos
succès.

Que le Seigneur vous ac-
corde toutes vos demandes ;
je sais dès à présent que le
Seigneur sauvera son Christ.

Il l'exaucera du ciel qui est
son sanctuaire ; il déploiera,
pour le soutenir, la force de
son bras tout-puissant.

Que nos ennemis mettent
leur confiance dans leurs cha-
riots et dans leurs chevaux ;
pour nous, nous invoquerons
le nom du Seigneur notre
Dieu.

Ils ont été abattus et ils

EXAUDIAT te Dominis
in die tribulationis ;
protegat te nomen Dei
Jacob.

Mittat tibi auxilium
de sancto ; et de Sion
tueatur te.

Memoir sit omnis sa-
crificii tui, et holocaustum
tuum pingue fiat.

Tribnat tibi secun-
dum cor tuum, et om-
ne consilium tuum con-
firmet.

Lætabimur in saluta-
ri tuo, et in nomine Dei
nostri magnificabimur.

Impleat Dominus
omnes petitiones tuas ;
nunc cognavi quoniam
salvum fecit Dominus
Christum suum.

Exaudiet illum de
cælo sancto suo : in
potentatibus salus dex-
teræ ejus.

Hi in curribus, et hi
in equis ; nos autem in
nomine Domini Dei
nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt et

sont tombés ; pour nous, nous nous sommes relevés et nous demeurons fermes.

Seigneur, sauvez le Roi ; et daignez nous exaucer au jour que nous invoquons.

Gloire soit au père, &c.

Ant.—Seigneur Dieu, c'est vous qui avez mis votre serviteur sur le trône : vous donnerez au Roi votre serviteur un cœur docile, la sagesse et l'intelligence.

V. Vous ajouterez des jours aux jours du Roi.

R. Qu'il subsiste éternellement en votre présence.

PRIONS.

Dieu Tout-Puissant, nous vous supplions que Guillaume votre serviteur et notre Roi, qui par votre miséricorde a pris la conduite de ce Royaume, croisse en toutes sortes de vertus : afin qu'en étant saintement orné, il puisse éviter tous les vices comme autant de monstres, être victorieux de ses ennemis, vous plaire, et arriver jusqu'à vous qui êtes la voie, la vérité et la vie. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

ta es, gratus valeat pervenire. Per Christum Domium nostrum. Amen.

ceciderunt ; nos autem surreximus, et erecti sumus.

Domine, salvum fac Regem, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

Gloria Patri, &c.

Ant.—Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum : dabis Regi tuo cor docile, sapientiam et intelligentiam.

V. Dies super dies Regis adjicies.

R. Permaneat in æternum in conspectu tuo.

OREMUS.

QUÆSUMUS, Omnipotens Deus, ut famulus tuus Gulielmus Rex nos ter qui, tuâ miseratione, suscepit regni gubernacula, virtutum etiam omnium percipiat incrementa ; quibus decenter ornatus vitiorum monstra devitare, hostes superare et ad te qui via, veritas et vi-

Pour re

Nous vou
tout-puiss
reconnais
gneur de l
Toute la
comme le
éternelle d
Les Ar
Puissance

Les C
phins cha
pour vous

Saint, S
Est le
des armée
Les cie
remplis d
l'éclat de

L'illust
tres.

La res
des Prop

La b
Martyrs c

L'églis
par tout l
publie vo

O Die
est infini
Elle a

nos autem *Pour remercier Dieu des grâces qu'il nous a*
et erecti *faites pendant le Jubilé.*

salvum fac *Nous vous adorons, Dieu*
exaudi nos *tout-puissant, et nous vous*
ievocaveri- *reconnaissons pour le Sei-*
gneur de l'univers.

ri, &c. *Toute la terre vous révère*
ine Deus, *comme le Père et la source*
ccisti ser *éternelle de tout être.*

labis Regi *Les Anges, et toutes les*
e, sapien- *Puissances célestes.*

lligentiam. *Les Chérubins et Séra-*
super dies *phins chantent sans cesse*
s. *pour vous rendre hommage :*

neat in æ- *Saint, Saint, Saint,*
conspectu *Est le Seigneur le Dieu*
us. *des armées.*

Omnipo- *Les cieus et la terre sont*
ut famulus *remplis de la grandeur et de*
as Rex nos *l'éclat de votre gloire.*

isatione, *L'illustre chœur des Apô-*
ni guber- *tres.*

tum etiam *La respectable multitude*
cipiat in- *des Prophètes.*

quibus de- *La brillante armée des*
tus vicio- *Martyrs célèbre vos louanges*

devitare, *L'église sainte répandue*
are et ad *par tout l'univers, confesse et*
ritas et vi- *publie votre nom.*

er Chris- *O Dieu, dont la majesté*
est infinie.

Elle adore votre Fils uni-

TE Deum laudamus :
te Dominum confite-
mur.

Te æternum patrem
omnis terra veneratur.

Tibi omnes Angeli ;
tibi Cœli, et universæ
Potestates.

Tibi Cherubim et
Seraphim incessabili
voce proclamant :

Sanctus, Sanctus,
Sanctus, Dominus Deus
Sabaoth.

Pleni sunt cœli et
terra majestatis gloriæ
tuæ.

Te gloriosus Apos-
tolorum chorus.

Te Prophetarum lau-
dabilis numerus.

Te Martyrum car-
didatus laudat exerci-
tus.

Te per orbem ter-
rarum sancta confite-
tur Ecclesia.

Patrem immensæ ma-
jestatis.

Venerandum tuum

nique et véritable ;

Et le Saint-Esprit consolateur.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Jésus.

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Vous n'avez point dédaigné de vous revêtir de la nature humaine dans le sein d'une Vierge pour sauver les hommes.

Vous avez brisé l'aiguillon de la mort, et vous avez ouvert aux fidèles le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu dans la gloire de votre Père.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'Univers.

Nous vous supplions donc de secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang précieux.

Mettez-nous au nombre de vos Saints, pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Seigneur, sauvez votre peuple, et bénissez ceux que vous avez choisis pour votre héritage.

verum et unicum filium.

Sanctum quoque paraclitum Spiritum.

Tu Rex gloriæ, Christe.

Tu patris sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes in gloriâ Patris.

Judex crederis esse venturus.

Te ergo, quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æternâ fac cum sanctis tuis in gloriâ numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos et extolle illos usque in æternum.

Condu les just bienheur

Nous les jours

Nous et nous suite de

Daigu conserve sans pé

Ayez gneur, a

Répar misérico que nou vous.

C'est que j'ai ne perm confond

icum filium
quoque pa-
ritum.

ex gloria,

s sempiter-
s.

liberandum
hominem
ti Virginis

cto mortis
ruisti cre-
agna celo-

dexteram
gloriâ Pa-

ederis esse

quæsumus,
s subveni,
o sanguine

fac cum
in gloriâ

c populum
ine, et be-
tati tuæ.

os et extol-
e in æter-

Conduisez-les, et élevez-
les jusquo dans l'éternité
bienheureuse.

Nous vous bénissons tous
les jours.

Nous louons votre nom ;
et nous le louerons dans la
suite de tous les siècles.

Daignez, Seigneur, nous
conservier en ce jour, puis et
sans péché.

Ayez pitié de nous, Sei-
gneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous vos
miséricordes, Seigneur, selon
que nous avons espéré en
vous.

C'est en vous, Seigneur,
que j'ai mis mon espérance ;
ne permettez pas que je sois
confondu à jamais.

Per singulos dies, be-
nedicimus te.

Et laudamus nomen
tuum in sæculum, et in
sæculum sæculi.

Dignare, Domine, die
isto, sinè peccato nos
custodire.

Miserere nostrî, Do-
mine, miserere nostrî.

Fiat misericordia
tua, Domine, super nos,
quemadmodum spera-
vimus in te.

In te, Domine, spe-
ravi, non confundar in
æterum.

Cantique pour le Jubilé de 1833.

Am : Portrait Charmant, etc.

Heureux Mortels, tressaillez d'allégresse
Fille du ciel, vers vous descend la paix !
Un Dieu élément efface vos forfaits
Et vous rappelle au sein de sa tendresse. (bis.)

Il ne vient plus armé de son tonnerre,
Plein de vengeance, escorté du Trépas,
A juste droit, foudroyer des ingrats
Doit l'existence encor souille la terre. (bis.)

Il ne vient plus à l'aspect de nos crimes
Qui vont troubler son éternel repos,
De son courroux précipiter les flots
Et sur nos pas entrouvrir des abîmes. (bis.)

Non ! le fléau qu'enfanta sa colère
S'est arrêté dans son cours désastreux :
Bientôt luira l'Arc-en-ciel radieux,
L'Eternel fait sa paix avec la terre. (bis.)

Mais s'il devient notre juge propice,
S'il se repent de ses justes rigueurs,
C'est qu'il s'attend qu'un soupir et des pleurs
Désarmeront le bras de sa justice. (bis.)

Il ébranlable au fracas de la foudre
Que fit naguère éclater son courroux,
L'impie a dit : Je braverai ses coups !
Que l'Eternel tonne et me mette en poudre. (bis.)

Dieu débonnaire autant qu'il est terrible,
Pour triompher de ce cœur sans remords,
De sa clémence il ouvre les trésors ;
Il ne veut point qu'il demeure invincible. (bis.)

Pécheur ingrat, mettras-tu donc ta gloire
À dédaigner d'ineffables bienfaits ?
Oseras-tu combler tes noirs forfaits ?
Même à ton Dieu, disputer la victoire ? (bis.)

Il en est tems ; réponds à sa tendresse,
Contre sa voix n'endarcis pas ton cœur :
Brebis errante, accours au bon pasteur
Vois.. il t'attend.. il t'invite.. il te presse ! (bis.)

Dors, si tu veux, à l'ombre du tonnerre
Qu'a déposé ce Dieu plein de douceur !
Mais songes-y. Il est un Dieu-vengeur :
Son souffle seul peut te mettre en poussière ! (bis.)

Vous que revêt le lys de l'Innocence,
O vous, du moins, chers élus du Seigneur,
Aux purs Esprits unissez vous en chœur,
Chantez, louez, célébrez sa clémence. (bis.)

833.

(bis.)

is.)

.)

urs

(bis.)

(bis.)

bis.)

(bis.)

! (bis.)

s.)

